



Augmentation de charges dans un immeuble sécurisé qui ne l'est pas

Par **DUPUCHE**, le **29/04/2011** à **15:44**

Bonjour,
je suis locataire d'un logement dans un immeuble sécurisé . Depuis plusieurs mois le portail d'accès à la résidence est cassée et la porte d'entrée de l'immeuble est aussi cassée et aucune réparation n'est prévue et je viens de recevoir une augmentation des charges
Que dois-je faire ?et puis-je refuser de payer les charges?
Merci de me répondre

Par **mimi493**, le **29/04/2011** à **17:47**

L'augmentation des charges est justifiée comment ? Vous avez eu votre régularisation annuelle ?

Ne pas payer des charges dues, c'est comme ne pas payer son loyer, vous risquez la procédure d'expulsion.

Quant à ce qui est cassé, LRAR de mise en demeure au bailleur de faire le nécessaire pour les réparations (qui d'ailleurs ne sont pas des charges locatives), qu'à défaut, vous saisissez le tribunal d'instance en indemnisation.